



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

police municipale

Question écrite n° 45670

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les retards affectant la publication des décrets d'application à la loi sur la police municipale n° 99-291 votée le 15 avril 1999. Il lui demande de bien vouloir accélérer la parution de ces décrets, très attendus par les communes.

Texte de la réponse

Trois décrets, en date du 24 mars 2000, intéressant les compétences et le fonctionnement des polices municipales ont été publiés au Journal officiel du 26 mars 2000 : le décret n° 2000-275 déterminant les clauses de la convention type de coordination prévue à l'article L. 2212-6 du code général des collectivités territoriales, le décret n° 2000-276 fixant les modalités d'application de l'article L. 412-51 du code des communes et relatif à l'armement des agents de police municipale, le décret n° 2000-277 fixant la liste des contraventions au code de la route prévue à l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, que les agents de police municipale peuvent constater par procès-verbaux. En ce qui concerne le décret relatif à la commission consultative des polices municipales, les consultations nécessaires sont en voie d'achèvement. Ce texte sera publié dans quelques semaines et, en tout état de cause, avant la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45670

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2697

Réponse publiée le : 13 novembre 2000, page 6487